

DUPLESSIS' ORPHANS

Copied from

Le vendredi 5 mars 1999

«C'est l'ultime humiliation» Bruno Roy

Louise Leduc

«Nous ne voulons plus nous laisser humilier. Un fonds d'aide, c'est une abstraction et ça ne peut en rien être assimilé à des compensations. Nous soutenir, ce n'est pas réparer les torts. Nous vivons dans un régime de droit dont nous sommes encore une fois les grands exclus», a déclaré Bruno Roy, furieux et déçu. «Ce mépris, c'est une dure épreuve morale, mais la bataille n'est pas finie.»

Les excuses tant attendues n'ont pas davantage été un baume sur les plaies des orphelins, qui seraient entre 800 et 3000 à se partager les trois millions de dollars. «Le premier ministre présente vite ses excuses et, du même souffle, il louange le dévouement des religieuses. Comment croire en sa sincérité?», demande Bruno Roy. Tout autant que le contenu de la déclaration de Lucien Bouchard, c'est la façon de procéder qui blesse profondément le représentant des orphelins de Duplessis. «J'ai appris aujourd'hui par les journalistes que le premier ministre allait se prononcer sur la question, poursuit Bruno Roy. À l'Assemblée nationale, le 19 mars 1998, Lucien Bouchard nous avait pourtant promis qu'il ne nous imposerait pas un règlement, que nous serions consultés.» La révision des dossiers médicaux, en négociation au Collège des médecins, et la correction des registres de l'état civil vont de soi, selon Bruno Roy, et ne constituent aucune victoire.

Les orphelins de Duplessis attendaient depuis longtemps un geste du gouvernement québécois et, impatients, avaient fait monter la pression par des manifestations et des sorties publiques au cours des dernières semaines. Le 19 mars 1998, le premier ministre Bouchard avait soutenu, à l'Assemblée nationale, que «d'ici quelques semaines, tout au plus, le conseil des ministres sera saisi d'une recommandation de proposition. [...] C'est une question de quelques semaines».

Les orphelins de Duplessis ont attendu un an de plus, en vain à leurs yeux. «C'est rire de nous, nous n'avons absolument pas eu gain de cause», plaide Yvette Gascon, qui, de 1947 à 1961, a été placée à l'hôpital Saint-Julien de Saint-Ferdinand. L'argent de Québec, c'est des pinottes. Mais avant de tout refuser d'un bloc, il faut reprendre le bâton de pèlerin et les discussions avec Lucien Bouchard. Le dossier n'est pas clos, oh! que non!»

Clairina Duguay, elle aussi à l'hôpital Saint-Julien de 1947 à 1953, trouve «lamentables» les offres du premier ministre. «Après toutes les tortures et les souffrances que j'ai connues dans ma jeunesse, j'aurais souhaité un bon montant pour finir mes jours dans la dignité et la paix. C'est un coup de couteau dans le cur. Lucien Bouchard est un homme dur, froid et sans cur.»

Pendant ce temps, le cardinal Jean-Claude Turcotte, dont les déclarations avaient heurté de plein fouet les orphelins de Duplessis il y a deux semaines, se trouve toujours à Rome, où il participe à une commission pontificale sur les communications sociales. Son porte-parole à l'Archevêché, Brian McDonough, a applaudi à la déclaration de Lucien Bouchard, qui a rappelé que les «religieux et les religieuses ont hérité d'un lourd fardeau social [à l'époque] et ont fait preuve d'un grand dévouement».

Les excuses du premier ministre annoncent-elles de pareils propos du cardinal Turcotte? «Je suis sûr que Mgr Turcotte voudra d'abord consulter son comité et les communautés religieuses», a prudemment laissé tomber M. McDonough.

De son côté, sur Gisèle Fortier, une Petite Franciscaine de Marie qui s'est occupée d'orphelins de Duplessis à Baie-Saint-Paul à compter de 1945, a dit «apprécier le message du premier ministre en faveur des religieux et des religieuses, qui ont beaucoup donné. Il a bien compris la problématique et remis les choses dans leur contexte».

En présentant ses excuses, Lucien Bouchard n'avait pas à se préoccuper d'éventuelles conséquences juridiques. Comme le rappelle le professeur de droit de l'Université Laval, Daniel Gardner, à quelques exceptions près, les orphelins ne peuvent à peu près plus rien espérer des tribunaux. «Dans le cadre du recours collectif perdu par les orphelins en 1995, le juge avait consacré six ou sept pages de son jugement pour parler de la prescription et pour rappeler qu'il était trop tard, que le délai à l'intérieur duquel ils peuvent intenter des poursuites était depuis longtemps écoulé.»

D'un point de vue juridique, il ne resterait plus qu'une seule carte pour ces quelques orphelins de Duplessis qui arriveraient à prouver que des sévices sexuels ou autres leur auraient causé un traumatisme et un blocage tels qu'ils ont été incapables d'exercer leurs droits plus tôt.

«Mais Bruno Roy a bien saisi que pareille preuve serait très longue à faire et qu'il lui fallait plutôt espérer des compensations du côté du gouvernement. Et ces trois millions de Québec, rappelons-le, ont pu être obtenus sans de coûteux frais d'avocats», souligne Daniel Gardner.

Jean Gaudreau, jeune stagiaire en psychologie au Mont-Providence au début des années 60 et ardent défenseur de la cause des orphelins de Duplessis, est à tout le moins content des excuses de Lucien Bouchard. «Il fallait faire quelque chose. Plusieurs personnes dans la société perçoivent les orphelins de

Duplessis comme des exploiters en quête d'argent. Qu'ils reçoivent des compensations n'a rien d'indécent. Comme société, nous devons être prêts à aider ces personnes, pour la plupart vivant de l'aide sociale.»

Quarante ans plus tard, certaines images du Mont-Providence restent bien gravées dans l'esprit de Jean Gaudreau, aujourd'hui professeur à l'Université de Montréal. «Je me souviens d'un enfant de quatre ou cinq ans, en camisole de force et attaché à la tuyauterie d'un lavabo. Je ne peux non plus oublier cette vingtaine d'adolescents, considérés comme agités, qui regardaient la télévision, tous alignés dans des berceuses et rendus somnolents par une surmédication.»

Des années 40 jusqu'au début des années 60, les orphelins ou les enfants abandonnés parce qu'ils étaient nés en dehors des liens du mariage étaient dirigés vers les crèches jusqu'à l'âge de six ans, puis vers les orphelinats ou les écoles d'industrie jusqu'à 16 ans. Sous Duplessis, quantité d'orphelins se retrouvèrent sans raison médicale dans des hôpitaux psychiatriques.

Selon le rapport du Protecteur du citoyen datant de janvier 1997, 13,4 % des enfants placés dans les orphelinats étaient des orphelins de père et de mère, dans les années 40; 21,8 % de ces enfants avaient leurs deux parents et les autres n'avaient qu'un parent.

Le sort des enfants abandonnés n'était pas rose. Vivant dans des institutions surpeuplées et aux ressources humaines insuffisantes, ils n'allaient pas à l'école, déjà obligatoire depuis 1943, et étaient souvent laissés à eux-mêmes.

Plusieurs personnes internées, étiquetées à tort comme des malades mentaux, ont alors subi des traitements destinés aux véritables malades: électrochocs, lobotomie, isolement en cellule, bains glacés, enchaînement, camisoles de force, surmédication.

Des 90 orphelins de Duplessis s'étant adressés au Protecteur du citoyen, 72 lui ont dit que la violence était omniprésente et cruelle dans les institutions où ils résidaient.

Jusqu'ici, le Protecteur du citoyen est celui qui est allé le plus loin dans ce dossier. En 1997, Daniel Jacoby préconisait des excuses du gouvernement, des congrégations religieuses et de l'Ordre professionnel des médecins, de même qu'une indemnité personnelle. Cette indemnité personnelle, selon Daniel Jacoby en 1997, devrait «tenir compte du nombre d'années passées en institution sous la qualification injustifiée de malade ou de déficient mental (1000 \$ par année) ainsi que du préjudice découlant de sévices corporels ou d'agressions sexuelles; pour ces deux types d'actes, on envisagerait un montant d'indemnité qui pourrait varier de 10 000 à 20 000 \$ selon la gravité du préjudice».